

Système prune : Production fruitière intégrée (PFI) et circuit mixte

Code DEPHY : ARF26063

Identification générale

Région	Espèce	Type de variétés	Type d'itinéraire	Circuit commercial	Valorisation
Lorraine, Vosges, zone de semi- montagne	Prune Mirabelle et Quetsche	Sensibles	Production fruitière intégrée	Mixte	Industrie et frais

Éléments de contexte

SAU exploitation	Surface verger	Ateliers présents	Environnement économique et technique	Pression bioagresseurs forte	Pression bioagresseurs faible
45 ha	43 ha	Vergers prune Mirabelle et Quetsche, prairies, vaches laitières, grandes cultures	Vente de la production à la Coopérative à 100% avec 2 débouchés : fruits de bouche et d'industrie, conseil technique assuré par 2 techniciens de la coopérative.	Pucerons, Carpocapses, Acariens rouges	Cochenilles, Phytophtes, Holplocampes

Résumé des traits du système de culture

	Surface du système	Variété(s)	Porte-greffe(s)	Forme	Densité	Hauteur frondaison	Type irrigation	Age moyen		
Caractéristiques du verger	43 ha	Prune Mirabelle de Nancy, Quetsche d'Alsace	Mariana GF8-1, Myrobolan de semis, Jaspi®	Gobelet	Mirabelle : 238 arbres/ha Quetsche : 333 arbres/ha	6 mètres	Absence	18 ans		
Objectifs de production	300 tonnes de mirabelles dont 115T en mirabelle de bouche (calibre 24 mm et code couleur 5)									
Stratégies principales	Efficacité des interventions chimiques : observations, seuils de déclenchement, outils d'aide à la décision... Introduction et préservation de typhlodromes contre les acariens									
IFT	<i>Total</i>		<i>Fongicide</i>		<i>Insecticide</i>		<i>Herbicide</i>		<i>Autres</i>	
	Chimique	Biocontrôle	Chimique	Biocontrôle	Chimique	Biocontrôle	Chimique		Chimique	Biocontrôle
	15	0	10.2	0	4.2	0	0.6		0	0

Réduction des IFT de 6.8 %. Cette réduction est assez modeste mais le chiffre d'affaire est 20% supérieur à la médiane du réseau. Les bons rendements notamment en quetsche et la bonne proportion vendue pour le débouché "fruit de bouche" permettent une bonne valorisation de la récolte. Il y a une bonne connaissance et un bon suivi des parcelles malgré la grande taille de l'exploitation ce qui permet de traiter au plus juste. Des blocs homogènes permettent de traiter uniquement les surfaces qui le nécessitent. Des petites réductions de dose sont appliquées (5 à 10%) pour certains traitements. L'exploitation déclenche les traitements grâce à des observations sur le terrain et à des outils d'aide à la décision (modèle tavelure, prognoses hivernales, observations du feuillage en saison,...) ce qui lui permet de limiter le nombre de traitements.

Système de culture décisionnel

Schéma décisionnel de gestion des maladies

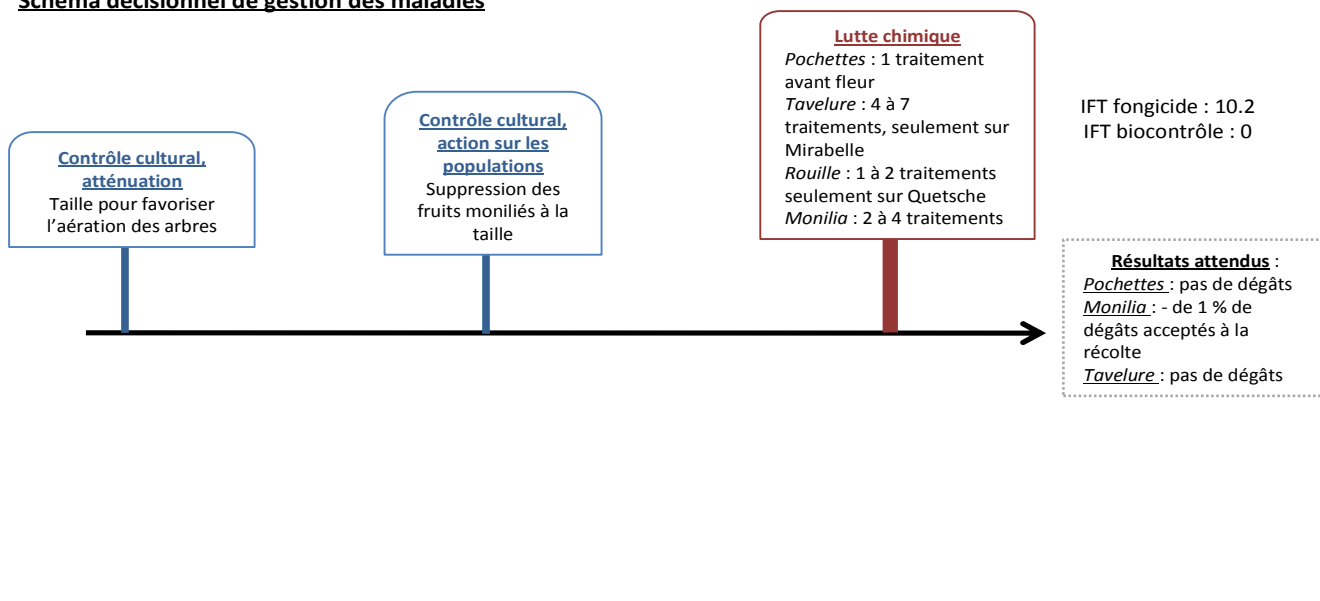


Schéma décisionnel de gestion des ravageurs

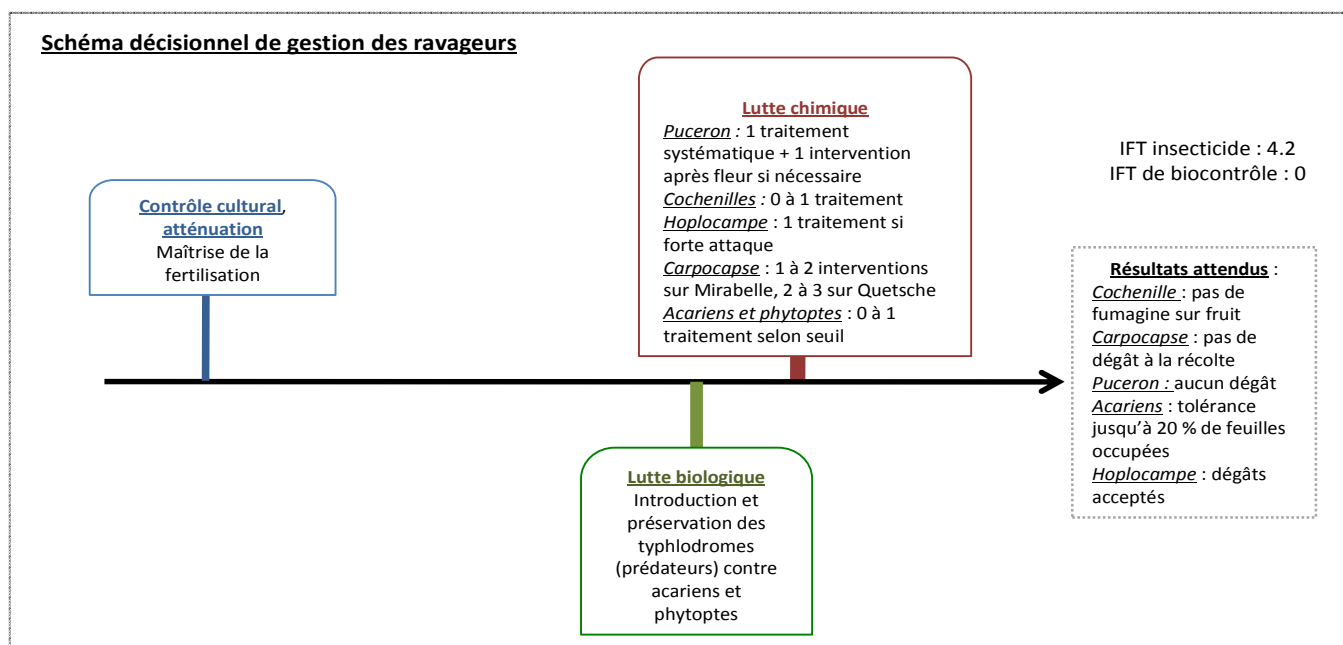


Schéma décisionnel de gestion des adventices

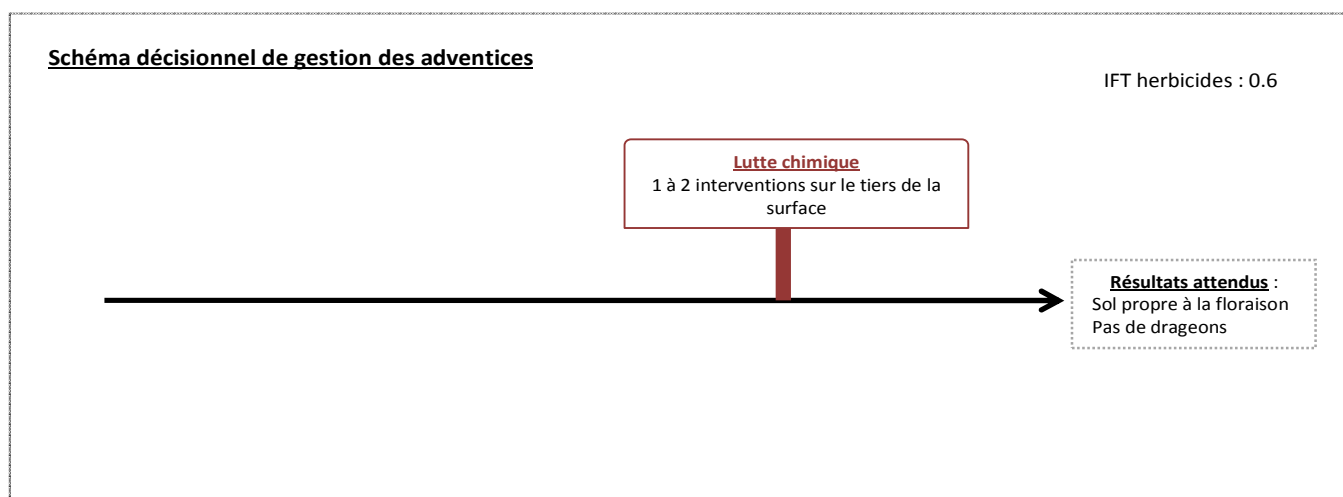
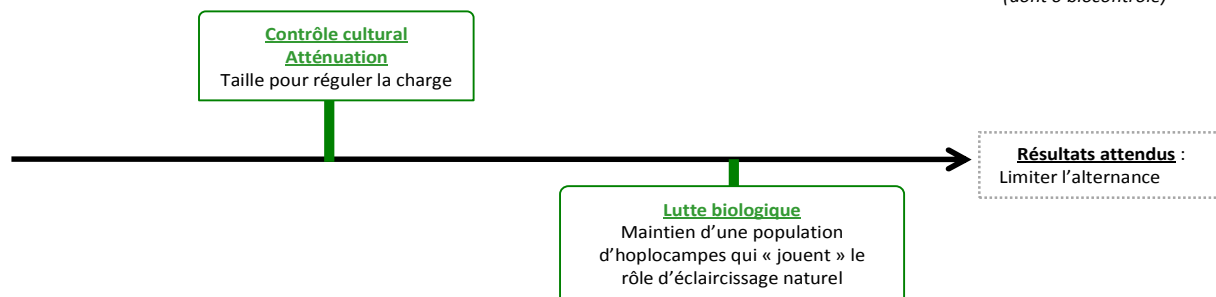


Schéma décisionnel de gestion de la charge

IFT éclaircissage: 0
(dont 0 biocontrôle)



Performances du système de culture

Indicateur		Moyenne du système de culture	Médiane des systèmes Pêches en PFI	Ecart à la médiane DEPHY
IFT chimiques	Fongicide	10.2		
	Insecticide	4.2		
	Herbicide	0.6		
	Autre	0		
	Total	15	16.1	-6.8 %
IFT biocontrôles	Fongicide	0		
	Insecticide	0		
	Herbicide	0		
	Autre	0		
	Total	0		
Chiffre d'affaire (€/ha)		5 647		

Possibilités de transfert de ce Système de Culture

L'utilisation d'outils à l'aide à la décision est une méthode transférable. Réaliser des réductions de dose de 5 à 10% est facile à transférer. La culture de la Quetsche permet d'obtenir des forts rendements avec de faibles IFT en comparaison de la mirabelle. Cette variété est moins sensible aux maladies fongiques et permet de réduire l'IFT. La plantation de cette variété nécessite tout de même de s'assurer d'avoir un débouché suffisamment rémunérateur. Le choix d'une proportion importante de Mirabelles en fruit de bouche va nécessiter des vergers adaptés à la cueillette. Or, ceux-ci nécessitent un temps de taille important et implique une bonne technicité. Le choix de développer ce débouché intervient à la plantation donc n'est transférable que sur du moyen à long terme.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto